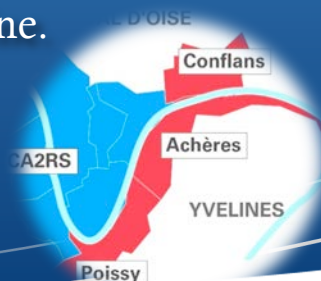




# La lettre de la PAC

La newsletter de l'intercommunalité  
Poissy-Achères-Conflans-Sainte-Honorine.



## Le mot du Président

Le préfet de région d'Ile-de-France a présenté le 28 août dernier un projet de nouvelle carte de l'intercommunalité pour les quatre départements de grande couronne : l'Essonne, le Val d'Oise, les Yvelines et la Seine-et-Marne. Ce projet dessine des établissements publics de coopération intercommunale regroupant en moyenne 350 000 habitants, contre 94 000 actuellement. Cette stratégie pour notre région, qui reste la région capitale, va engager les territoires pour les prochaines

années et pose les bases de leur développement futur. Aujourd'hui, un nouvel avenir se profile pour la Vallée de la Seine et pour notre communauté de communes en particulier. Tout d'abord le Conseil communautaire vient d'approuver à l'unanimité les nouveaux statuts de notre communauté d'agglomération suite à notre volonté d'adopter une forme plus intégrée à compter de 2015.

Ensuite, au sein d'un pôle métropolitain, outil de préfiguration et plate-forme de concertation, les six établissements publics de coopération intercommunale appelés à fusionner, travailleront de concert pour préparer la création d'une agglomération de plus de 400 000 habitants qui verra le jour le 1er janvier 2016.

Enfin, après avoir articulé ce territoire autour d'une seule et même administration locale et harmonisé nos pratiques territoriales, nous serons en plus grande capacité de porter des projets d'envergure à une échelle sans précédent.

Les enjeux sont importants pour les 73 communes concernées par la fusion tant pour le développement économique, l'emploi, l'habitat et les transports mais aussi pour sauvegarder un bon niveau de service public. La Vallée de la Seine possède de nombreux atouts : une cohérence territoriale autour du fleuve, une bonne homogénéité, une histoire industrielle exceptionnelle.

En renforçant la visibilité de l'axe Seine Aval aux plans régional et national, je ne doute pas que nous pourrions agir pour développer notre territoire en coordination avec la Région Ile de France et la future Métropole du Grand Paris.

**Karl Olive, Président de la PAC, Maire de Poissy,  
Conseiller général des Yvelines.**

## Sommaire

- Page 2 : FLORA : la réponse de la PAC aux violences conjugales.
- Page 3 : Opération Berges Saines : l'écocitoyenneté à l'honneur.
- Page 4 : Zoom sur le futur Pôle Métropolitain.

## Violences conjugales : l'intercommunalité apporte une réponse concrète.



Lors du Conseil Communautaire du 23 septembre 2014, Jean-Michel Cecconi, Vice-Président en charge de l'action sociale et de la santé a proposé une délibération visant à autoriser la CC PAC à cosigner un nouveau contrat social de territoire permettant la poursuite du dispositif FLORA. Cette délibération votée à l'unanimité montre l'intérêt de l'ensemble des élus de Poissy, Achères et Conflans Sainte Honorine, à maintenir un dispositif intercommunal innovant en matière de lutte contre les violences conjugales.

Celui-ci est entré en phase opérationnelle au début de l'année 2014. FLORA (Femmes Logement et Réseau d'Accompagnement) propose une prise en charge globale pour les femmes victimes de violences conjugales leur permettant d'avoir accès à un logement ainsi qu'à un accompagnement spécialisé et pluridisciplinaire : social, juridique et psychologique.

Soutenu par l'Etat, le Conseil Régional d'Ile de France, le Conseil Général des Yvelines, et lauréat du prix de l'innovation sociale, attribué par la délégation interministérielle pour l'hébergement et l'accès au logement, FLORA est unique en son genre : 14 logements répartis sur les trois communes vont pouvoir accueillir des familles en souffrance, et leur offrir un temps pour se reconstruire, en toute confidentialité.

Toute femme confrontée à des violences conjugales et résidant sur le territoire de l'intercommunalité peut contacter la coordinatrice du dispositif, chargée de recueillir les situations et s'assurer qu'une évaluation sociale a été effectuée. Les appartements sont conçus pour accueillir des familles nombreuses comme des femmes seules.

(suite p.3)

### 3 questions à Jean-Michel Cecconi, 4ème Vice-Président en charge de l'action sociale et de la santé.



#### **Quel est le budget consacré au dispositif FLORA ?**

Le budget annuel est d'environ 150 000 euros, subventionnés à 50 %.

#### **On s'imagine trop souvent que ces violences touchent les milieux les plus défavorisés. Est-ce vrai?**

Les violences conjugales sont également réparties dans toutes les couches de la population. Ce dispositif qui offre un accueil dans des logements classiques disséminés sur le territoire permet justement à des femmes issues de tous les milieux sociaux de s'en saisir. Ce n'est pas un hébergement de type foyer.

#### **La mise à disposition des logements est-elle gratuite ?**

Les femmes participent en fonction de leurs ressources, après évaluation de la coordinatrice.

( Suite de la page 2 )

Elle présentera ensuite les dossiers à une commission d'attribution composée de professionnels (notamment association d'aide aux victimes, intervenant social au commissariat, assistante sociale, un représentant des trois SAS). Les logements seront attribués pour des durées définies et contractualisées allant d'un mois (pour les urgences) à un an, maximum.

La gestion de ce dispositif en intercommunalité permet un éloignement géographique de la victime. Une Pisciacaise en danger ira plutôt s'inscrire à Conflans ou à Achères. A ce jour, plus de 100 personnes ont déjà sollicité la coordinatrice, ne serait-ce que pour avoir une oreille attentive à leur détresse.

Les premières attributions de logement ont débuté au mois de février 2014.

Il existe un référent du dispositif pour chaque ville qui peut être contacté aux services suivants:

Poissy : Point d'Accès au Droit.

Achères : Direction de l'Action Sociale et de la solidarité.

Conflans : Direction de l'Action Sociale et du Centre de Santé Municipale.

La coordinatrice (01 34 90 85 00), basée à Conflans Sainte Honorine, est chargée de la mise en œuvre du projet. Son intervention, en lien avec les personnes référentes, consiste à prendre des contacts et des relais, afin que chaque femme puisse sortir de l'hébergement vers un logement de droit commun.

## Grand nettoyage pour les berges de Seine

Créée en 2001, l'association «La Seine en Partage», qui regroupe les communes riveraines de la Seine et de ses affluents, initie et coordonne toutes les actions valorisant la riveraineté, dans tous les domaines : aménagement des berges, développement du transport fluvial, lutte contre le risque d'inondation, protection de l'écosystème et des paysages des bords de l'eau, etc.

C'est dans ce cadre qu'elle a lancé l'opération «Berges Saines» en 2012, qui consiste à mobiliser une fois par an, au cours d'une journée festive, les riverains du Bassin de la Seine afin qu'ils nettoient eux-mêmes leurs rives défigurées par les déchets innombrables abandonnés par quelques inconscients.

Depuis le début, la Ville de Poissy participe à cette opération. En 2013, 20 m<sup>3</sup> de déchets qui ont été ramassés par les familles pisciacaises participantes : canettes, bouteilles en verre, plastiques. **Le 27 septembre dernier, la ville a participé à « Berge Saines » dans le cadre de la PAC.** A côté de l'acte citoyen, des animations étaient proposées tout au long de l'après-midi : un jeu d'énigmes environnementales pour les enfants, un stand d'information sur le tri sélectif et des mini croisières sur la Seine qui sont l'occasion de parler de la biodiversité.

Cette action, qui dans les années à venir pourra s'étendre aux deux autres communes, s'inscrit dans la démarche de la Ville de Poissy pour le développement durable définie dans son Agenda 21, et la valorisation des berges à Poissy.



## L'avenir se tourne vers la Vallée de la Seine.



**Karl Olive,**  
Maire de Poissy.

Le 28 août 2014, le Préfet de Région a présenté aux communes et aux groupements de communes de la Région Ile de France un nouveau Schéma Régional de Coopération Intercommunale.



**Laurent Brosse,** Maire de Conflans Ste Honorine.

Il s'agit d'une nouvelle étape puisque nous nous orientons vers des fusions, non plus de communes mais de groupements de communes. Sur notre territoire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) naîtra de la fusion de six EPCI existants.

La population de ce futur EPCI comptera 405 049 habitants et 73 communes.

- La CA de Mantes en Yvelines : 114 985 habitants et 35 communes
- La CC Poissy-Achères-Conflans-Ste-Honorine : 93 888 habitants et 3 communes
- La CA des Deux Rives de Seine : 92 447 habitants et 12 communes
- La CA Seine et Vexin : 67 730 habitants et 17 communes
- La CC des Coteaux du Vexin : 21 780 habitants et 3 communes
- La CC Seine Mauldre : 14 219 habitants et 3 communes



**Marc Honoré,**  
Maire d'Achères.

« Dans ce contexte, j'ai souhaité que la PAC, même si elle n'existe que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, adopte une forme plus intégrée. Avec mes collègues Maires, Laurent BROSSE et Marc HONORE, nous avons à cœur que notre intercommunalité, riche de ses 93 888 habitants trouve toute sa place au sein du nouveau territoire qui se profile », a déclaré Karl Olive au Conseil communautaire du 23 septembre 2014 où il a invité l'assemblée à délibérer sur les nouveaux statuts issus de la décision de transformer la communauté de communes en communauté d'agglomération à périmètre constant de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Parallèlement à cette transformation de la PAC, qui ajoutera deux compétences obligatoires à ses statuts, soit l'équilibre social de l'habitat et la politique de la ville, les six EPCI prépareront leur fusion au sein d'un pôle métropolitain, qui est un syndicat intercommunal. « Outil juridique, plateforme d'observation, structure d'animation, presque de préfiguration, le pôle métropolitain est une instance qui nous permettra de travailler et de mener nos arbitrages » a expliqué Karl Olive lors de la séance extraordinaire du 11 septembre 2014 consacrée au pôle métropolitain.

Les six EPCI y seront représentés par des élus dûment désignés par leurs conseils communautaires. Tous les sujets concernant la fusion seront étudiés : compétences, dotations, fiscalité, transferts du personnel, etc.

